



Fédération
des comités de parents
du Québec

MÉMOIRE DÉPOSÉ À

LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 5 :

*Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard
des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de quatre ans*

Mai 2019



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Profil de la FCPQ.....	1
Mission de la FCPQ.....	2
MISE EN CONTEXTE.....	3
Historique.....	3
SECTION A : LE PROJET DE LOI N° 5.....	4
L’avis des parents	4
SECTION B : LES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ENFANTS ÂGÉS DE QUATRE ANS	7
Le choix de la maternelle quatre ans	7
Un milieu et des services adaptés	8
L’équité avant tout.....	9
Un horaire adapté	9
Le transport.....	10
Complémentarité et partenariat	10
SECTION C : LE DÉPLOIEMENT	13
Le personnel.....	13
Les infrastructures.....	14
CONCLUSION	15
ANNEXES	i
1. Recueil des recommandations	ii
2. Planification stratégique 2017-2022	iv
3. Questionnaire de la consultation en ligne.....	v
4. Répartition des réponses à la question concernant les services fréquentés	viii
5. Résultats de la consultation en ligne.....	ix
6. Napperons utilisés lors du Conseil général et du FPEHDAA du 13 avril 2019	xii
7. Liste des comités de parents membres de la FCPQ.....	xviii

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

Afin de faciliter la lecture du mémoire, les acronymes suivants sont utilisés partout où c'est possible :

- **CPE** : Centre de la petite enfance
- **FCPQ** : Fédération des comités de parents du Québec
- **FPEHDAA** : Forum de parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- **LIP** : Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. Chapitre I-13.1)

INTRODUCTION

Tout d'abord, nous tenons à remercier sincèrement le premier ministre, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que la Commission de la culture et de l'éducation de nous donner l'occasion de faire valoir le point de vue des parents au sujet des éventuels changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* par le projet de loi n° 5.

PROFIL DE LA FCPQ

Créée en 1974, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) tire sa raison d'être de l'existence, dans chacune des commissions scolaires, d'un comité de parents représentant les parents des élèves des écoles publiques préscolaires, primaires et secondaires. La mission ultime de la FCPQ est de défendre et promouvoir les droits et intérêts des parents des élèves des écoles publiques de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants. Regroupant les comités de parents de l'ensemble des commissions scolaires francophones ainsi que ceux des commissions scolaires *Eastern Townships* et Du Littoral, la FCPQ est le porte-parole officiel des parents du réseau scolaire québécois.

L'engagement parental dans les structures du réseau scolaire public, c'est plus de 18 000 parents qui donnent du temps et partagent leur expertise pour améliorer l'école publique et ainsi contribuer positivement au développement de leur communauté et de la société québécoise. Outre l'implication des parents dans plusieurs comités de la commission scolaire comme le CCSEHDAA, de nombreux parents bénévoles sont activement impliqués à l'école de leurs enfants au sein du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents (OPP) ou du comité de parents du service de garde de l'école.

La FCPQ est reconnue comme l'organisme de premier plan pour la promotion et la défense des droits des parents et des élèves du Québec. Elle préconise un mode de gestion orienté sur les résultats et adapte ses structures politiques et administratives afin d'être en mesure d'anticiper et de répondre efficacement aux exigences d'un environnement en constant changement. Pour réaliser ces engagements, la FCPQ mobilise et soutient étroitement les parents engagés dans l'exercice de leurs rôles.

La FCPQ est régie par le Conseil général, le Comité exécutif et le Forum de parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (FPEHDAA).

Le Conseil général de la FCPQ est composé de deux délégués de chaque comité de parents, choisis par leurs pairs au sein du comité selon les règles établies par celui-ci, ainsi que deux délégués du FPEHDAA, lequel est lui-même composé d'un parent délégué par le CCSEHDAA de chaque commission scolaire dont le comité de parents est membre de la Fédération.

Le Conseil général est le siège du modèle de démocratie participative de la FCPQ et l'instance responsable des orientations politiques et nationales de celle-ci. Il se réunit à quatre reprises durant l'année scolaire. Lors de ces rencontres, les délégués rassemblés par groupe de huit ou dix sont invités à discuter et réfléchir ensemble en vue de dégager des consensus autour d'éléments de réflexion qui leur sont proposés. Ils ont auparavant l'occasion de prendre connaissance de références et d'une synthèse d'information sur chaque sujet, préparée par le personnel de la FCPQ. Ce sont les consensus dégagés lors de tels Conseils généraux qui ont façonné l'évolution des opinions et attentes des parents.

Parallèlement aux Conseils généraux, la FCPQ est en interrelation constante avec les parents engagés grâce à ses plateformes de communications et d'information, son offre de formation et les diverses consultations ponctuelles qu'elle mène tout au long de l'année.

La FCPQ est administrée par un comité exécutif. Celui-ci est composé de dix parents élus par leurs pairs parmi les délégués du Conseil général. La composition est représentative de la diversité des réalités scolaires de chaque région du Québec :

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Représentant aux affaires anglophones
- Conseiller A : Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine; Abitibi-Témiscamingue; Nord-du-Québec; Côte-Nord
- Conseiller B : Montréal; Laval
- Conseiller C : Montérégie; Estrie
- Conseiller D : Saguenay–Lac-Saint-Jean; Mauricie/Centre-du-Québec
- Conseiller E : Laurentides; Lanaudière; Outaouais
- Conseiller F : Capitale-Nationale; Chaudière-Appalaches; Bas-Saint-Laurent

Qu'ils soient délégués ou membres du Comité exécutif, les parents actifs au sein de la Fédération sont issus de tous les milieux et de toutes les sphères de la société québécoise.

L'ensemble des activités de la FCPQ est gouverné par sa Planification stratégique, dont la version actuelle a été adoptée par les délégués du Conseil général de novembre 2017 et demeurera en vigueur jusqu'en 2022¹. Elle est bâtie autour de quatre enjeux, soit :

- Porter la voix des parents
- Appuyer les parents engagés
- Former des parents compétents
- Agir pour la réussite éducative de tous les enfants

MISSION DE LA FCPQ

Les parents que représente la FCPQ ont toujours milité pour la mise en place de conditions favorisant le développement du plein potentiel et la réussite éducative de tous les élèves. Pour la FCPQ, le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants est fondamental puisqu'ils sont les premiers responsables de l'éducation de ceux-ci, tant en les accompagnant dans leur cheminement scolaire qu'en participant activement aux décisions qui concernent les conditions dans lesquelles ceux-ci sont scolarisés à l'intérieur du réseau scolaire public.

Près de 18 000 parents sont impliqués dans les structures de participation parentale du réseau public. Ceux-ci représentent les parents des 804 032 élèves (2016-2017)² qui fréquentent l'école publique en formation générale de niveau préscolaire, primaire et secondaire.

¹ Voir annexe 2 : Planification stratégique 2017-2022

² http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERB7P33J17-1532021908312~L8&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3quatre13

HISTORIQUE

Pour commencer, il nous semble pertinent de dresser l'historique des travaux réalisés par la FCPQ et les parents du réseau sur le dossier des maternelles quatre ans.

Tout d'abord, en 2013, alors que le projet de loi n° 23, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans*, était à l'étude, les parents réunis en Conseil général ont été sollicités afin de formuler des recommandations. Celles-ci concernaient principalement le respect de la complémentarité des différents services éducatifs offerts aux enfants, le droit des élèves de recevoir des services de qualité au même titre que les autres élèves ainsi que le rôle essentiel du conseil d'établissement et du comité de parents en matière de soutien aux parents du milieu.

D'autres recommandations portaient sur l'importance de la stabilité des relations avec les adultes significatifs, de la présence d'au moins deux personnes compétentes auprès des enfants, dans chaque groupe et des adaptations nécessaires pour rendre les milieux scolaires sécuritaires, notamment en ce qui a trait au transport.

En 2016, dans la consultation portant sur la réussite éducative, 82 % des parents avaient rejeté l'idée de l'implantation obligatoire de la maternelle quatre ans³. Les deux tiers de ceux-ci étaient cependant favorables à l'implantation de maternelles quatre dont la fréquentation se ferait sur une base volontaire.

En 2017, une nouvelle réflexion a été menée par les parents réunis en Conseil général. Cette fois, la réflexion portait sur le déploiement de maternelles quatre ans pour l'ensemble des enfants, sans égard à l'indice de défavorisation de l'établissement scolaire de leur quartier. Alors que la pertinence de cette mesure auprès des enfants considérés comme vulnérables avait été largement reconnue par la population en général ainsi que par de nombreux experts en petite enfance, l'élargissement de ce service à l'ensemble des enfants de quatre ans a plutôt eu pour effet de soulever une vague d'opposition.

Les parents ont réitéré l'importance pour eux de pouvoir échanger en continu avec l'enseignant, d'avoir accès à une offre diversifiée qui leur permet de choisir en fonction de leurs besoins et, enfin, de bénéficier pour leur enfant d'un environnement adapté, stimulant et sécuritaire.

En janvier 2019, la FCPQ a procédé à une consultation en ligne⁴ sur les services éducatifs aux enfants de quatre ans, dont les résultats sont présentés à travers ce mémoire⁵.

Enfin, le 13 avril 2019, les parents délégués de 55 commissions scolaires participant au Conseil général ainsi qu'au Forum de parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (FPEHDAA) ont pris part à un atelier de réflexion sur les propositions mises de l'avant par le projet de loi n° 5 quant aux maternelles quatre ans⁶. Les recommandations issues de cette nouvelle réflexion, combinant l'opinion des parents du Conseil général et du FPEHDAA, sont détaillées à travers ce mémoire.

³ FCPQ (2016), Mémoire déposé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative, <http://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/Outils/rapports-et-avis/Memoire%20reussite%20educative.pdf>

⁴ Voir annexe 3 : Questionnaire de la consultation en ligne

⁵ Voir annexe 5 : Résultats de la consultation en ligne

⁶ Voir annexe 6 : Napperons utilisés lors du Conseil général et du FPEHDAA de 13 avril 2019

SECTION A : LE PROJET DE LOI N° 5

Le 14 février 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a présenté le projet de loi n° 5 intitulé « Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de quatre ans ». Ce projet de loi a notamment pour objectifs :

- La généralisation, à compter du 1^{er} juillet 2020, de l'offre de maternelle quatre ans à temps plein, de sorte que tout enfant de quatre ans puisse bénéficier de ce service sans égard au milieu économique dont il est issu, dans le respect de conditions et de modalités établies par le ministre;
- La reconnaissance du droit de fréquenter la maternelle à temps plein pour tout enfant de quatre ans, à compter de la date fixée par le gouvernement;
- L'établissement de l'âge d'admissibilité aux services d'éducation préscolaire dispensés par un établissement d'enseignement privé à quatre ans, à compter de la date de sanction de la loi en vue de l'année scolaire 2020-2021⁷.

Rappelons qu'en ce moment, le ministre a le pouvoir de permettre l'organisation de maternelles quatre ans, aux conditions prévues par la LIP, lorsque ceux-ci s'adressent à des enfants vivant en milieu défavorisé. Avec le projet de loi n° 5, le gouvernement souhaite mettre en place les leviers nécessaires pour permettre une intervention précoce en milieu scolaire, notamment en offrant aux parents un éventail de choix en matière de services aux enfants de quatre ans⁸.

L'AVIS DES PARENTS

Le présent mémoire se distingue des mémoires à caractère scientifique, en ce qu'il présente l'avis des parents sur ce que ceux-ci jugent comme de la plus haute importance dans le dossier des maternelles quatre ans. Ils ont été appelés à se prononcer sur les aspects généraux des services éducatifs offerts aux enfants de quatre ans, ainsi que sur le déploiement de classes de maternelle quatre ans.

Dans la consultation en ligne réalisée par la FCPQ en janvier 2019, les parents devaient classer par ordre de préférence les différents services éducatifs pour enfants de quatre ans, si les conditions d'accessibilité étaient les mêmes. Les services proposés étaient les centres de la petite enfance (CPE), les garderies privées subventionnées et non subventionnées, les garderies en milieu familial et la maternelle quatre ans en milieu scolaire.

Il est important de noter que les deux tiers des répondants ont indiqué avoir un ou des enfants fréquentant ou ayant fréquenté un CPE.

Dans l'ensemble, la majorité des répondants (68 %) ont placé le centre de la petite enfance au premier rang de leurs préférences. Pour ce qui est des maternelles quatre ans en milieu scolaire, une minorité de répondants ont placé ce service parmi leurs trois premiers choix, soit :

- 1^{er} rang : 12 %
- 2^e rang : 18 %
- 3^e rang : 16 %

⁷ 2019, Ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur, Analyse d'impact réglementaire; Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de quatre ans

⁸ *Ibid*

Cependant, si l'on regarde uniquement les réponses des parents dont les enfants ne fréquentent pas ou n'ont pas fréquenté un CPE on observe que 38 % de ceux-ci ont placé la garderie en milieu familial au premier rang de leurs préférences et que 34 % de ceux-ci ont fait du CPE leur premier choix⁹.

En ce qui concerne les maternelles quatre ans, une minorité de parents dont les enfants ne fréquentent pas ou n'ont pas fréquenté un CPE ont placé ce service parmi leurs trois premiers choix, soit :

- 1^{er} rang : 16 %
- 2^e rang : 10 %
- 3^e rang : 15 %

Lors du Conseil général et du FPEHDAA du 13 avril 2019, les parents délégués de 55 commissions scolaires ont eu à se positionner sur ces résultats. Leurs réponses traduisent la satisfaction et la confiance qu'ont les parents envers les services actuellement disponibles, qu'ils jugent adaptés pour leur enfant.

Les parents ont notamment identifié des éléments qui constituent selon eux des avantages des CPE et des services de garde privés subventionnés, et dont il faudrait s'inspirer lors du déploiement de la maternelle quatre ans en milieu scolaire. Ces éléments sont :

- La flexibilité de l'horaire, les heures d'ouverture élargies
- Le nombre d'années de fréquentation
- Identification de possibles besoins particuliers
- Le personnel qualifié et en nombre suffisant
- La stabilité pour les enfants
- Le canal de communication quotidien entre les intervenants et les parents
- Les accommodements possibles pour les parents
- Le choix du service de garde
- Le respect du rythme de l'enfant
- L'environnement adapté
- Les partenariats avec les autres services (CLSC, etc.)
- L'offre de repas et collations

Dans sa consultation en ligne de janvier 2019, la FCPQ demandait aux parents d'identifier les objectifs devant être poursuivis par les services éducatifs aux enfants de quatre ans. Voici les choix qui ont recueilli le plus grand nombre d'appuis :

- Développement physique et moteur : 99 %
- Développement social et affectif : 99 %
- Suivi et communication sur le développement de l'enfant : 95 %
- Information, soutien et accompagnement pour les parents : 94 %

⁹ Voir annexe 4 : Répartition des réponses à la question concernant les services fréquentés

- Dépistage des besoins particuliers : 94 %
- Intervention spécialisée pour les élèves avec des besoins particuliers : 91 %
- Mise en place d'un plan d'intervention adapté : 83 %
- Développement des compétences en langue maternelle (oral et écrit) : 62 %

Par ailleurs, une évaluation de la qualité des services dans les CPE effectués par l'Institut de la Statistique du Québec (INSPQ, 2015)¹⁰ a fait ressortir les points forts de ce service éducatif pour les enfants de 18 mois à 5 ans. On y retrouve entre autres un aménagement des lieux accueillant, un choix d'activités ludiques bien adaptées, une communication et des relations interpersonnelles de qualité, des repas sains et, enfin, une bonne interaction entre l'éducatrice et les parents.

En contrepartie, lors de l'atelier de réflexion sur les maternelles quatre ans, les parents délégués de 55 commissions scolaires présents au Conseil général et au FPEHDAA du 13 avril 2019 ont exprimé certains reproches ou craintes envers celles-ci.

Les commentaires recueillis indiquent notamment que les parents considèrent la maternelle quatre ans en milieu scolaire comme une alternative complémentaire pour les parents d'enfants qui sont dans l'impossibilité de fréquenter un CPE ou un service de garde subventionné.

De plus, les maternelles quatre ans en milieu scolaire sont perçues par les parents comme inadéquates à plusieurs égards. Ceux-ci ont des craintes, notamment en ce qui concerne :

- La stabilité et la qualification du personnel
- Les infrastructures inadaptées aux enfants de 4 ans
- Le risque de compétition entre les services
- Le manque de financement

Il a été aussi noté que le manque d'information à leur disposition pourrait expliquer la réticence, les craintes et les reproches des parents envers les maternelles quatre ans en milieu scolaire. Bien qu'ils soient partagés, les parents ne peuvent effectivement être contre l'ajout d'un service additionnel pour les enfants de quatre ans, tant que celui-ci demeure complémentaire et optionnel.

Les objectifs et avantages de chacun des services offerts aux enfants de quatre ans se doivent d'être clairs et accessibles pour les parents. Certains parents ont d'ailleurs proposé que ces objectifs et avantages soient établis et communiqués aux parents conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Famille. La tenue de campagnes d'information conjointes est primordiale afin de permettre aux parents de prendre une décision éclairée, conforme à leurs besoins et exempte de pression.

RECOMMANDATION

La FCPQ recommande :

- 1. Que les objectifs des maternelles quatre ans en milieu scolaire soient clairement définis et communiqués aux parents afin de leur permettre de choisir de façon libre et éclairée.**

¹⁰ Gingras, L. et coll. (2015). La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance, Faits saillants, Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs 2014, Québec, Institut de la statistique du Québec, 16 p. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/grandir2014-FS-CPE.pdf>

SECTION B : LES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ENFANTS ÂGÉS DE QUATRE ANS

Lors du Conseil général et du FPEHDAA, le dossier de la maternelle quatre ans a été présenté sous une forme proactive. La FCPQ souhaitait aborder ce dossier dans une perspective de recherche de solutions. Les parents délégués de 55 commissions scolaires présents le 13 avril ont eu à réfléchir sur les conditions gagnantes en vue du déploiement des classes de maternelles quatre ans.

LE CHOIX DE LA MATERNELLE QUATRE ANS

Le projet de loi n° 5, à son article 1, prévoit que toute personne aura droit aux services éducatifs dès l'âge de quatre ans. Actuellement, le droit aux services éducatifs s'applique à toute personne âgée de 5 ans. Ainsi, suivant l'entrée en vigueur du projet de loi, les services éducatifs seront obligatoirement dispensés à tout enfant de quatre ans dont le parent en fera la demande.

Lors du Conseil général et du FPEHDAA du 13 avril 2019, les parents délégués de 55 commissions scolaires ont été appelés à se prononcer individuellement sur cette orientation. La majorité d'entre eux ont dit être en faveur d'un tel changement.

De son côté, le Conseil supérieur de l'éducation a publié en 2012 un avis¹¹ dans lequel il soutient que pour favoriser le bien-être, le développement optimal et l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, quatre principes doivent être au cœur de l'organisation des services d'éducation et d'accueil offerts :

- L'accessibilité universelle;
- L'égalité des chances, qui suppose d'accorder une priorité au développement des services en milieu défavorisé;
- La recherche de la qualité et de son amélioration continue dans tous les types de services;
- La concertation dans les interventions pour assurer la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants¹².

En résumé, bien que les parents semblent de prime abord réticents quant à la généralisation de la maternelle quatre ans en milieu scolaire, ceux-ci se montrent plus ouverts à cette orientation dans la mesure où ce service est offert aux parents qui en font la demande pour leur enfant.

RECOMMANDATION

La FCPQ recommande :

- 2. Que les maternelles quatre ans en milieu scolaire soient clairement identifiées comme un choix parmi un éventail de services éducatifs adaptés aux enfants de quatre ans et qu'il soit dispensé aux enfants dont les parents en font la demande à leur commission scolaire.**

¹¹ Conseil supérieur de l'éducation. (2012). Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services. Repéré à <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0477.pdf>

¹² Méthot, J. (2012). Avis du Conseil supérieur de l'éducation. Repéré à <http://www.magazine-savoir.ca/2012/12/05/avis-du-conseil-superieur-de-leducation/>

UN MILIEU ET DES SERVICES ADAPTÉS

Certains des parents consultés ont laissé entendre que des enfants de quatre ans seraient trop jeunes pour fréquenter le milieu scolaire. Certains craignent également que le milieu scolaire soit trop centré sur les apprentissages académiques plutôt que sur l'apprentissage par le jeu et redoutent le recours à des évaluations ou des examens consignés dans un bulletin.

Par conséquent, il est important pour les parents que les classes de maternelles quatre ans soient adaptées aux enfants de cet âge et que celles-ci respectent le rythme de ceux-ci.

En 2014, Capuano et coll.¹³ ont effectué une revue de littérature sur la pertinence de la fréquentation de la maternelle à l'âge de quatre ans pour les enfants en milieux défavorisés. Ils ont constaté qu'un consensus émergeait quant à l'importance de favoriser les activités de stimulation qui visent le développement global de l'enfant. Les auteurs mentionnent entre autres que les pratiques récentes que l'on pourrait qualifier d'enseignements directs se font dans un contexte ludique et interactif. Ces pratiques se distinguent des méthodes plus traditionnelles qui consistaient essentiellement à entraîner les enfants, en groupe, à apprendre par la répétition. Selon eux, une approche équilibrée favorisant des activités initiées par l'enfant (jeu libre, jeu accompagné et jeu orienté) et par l'adulte (apprentissage ludique et entraînement) représente probablement l'avenue la plus valable. La revue de littérature effectuée par Soiferman en 2017¹⁴ au Manitoba lui permet d'arriver aux mêmes conclusions.

Il est important pour les parents que les décisions prises à l'égard des maternelles quatre ans en milieu scolaire s'appuient sur des données probantes. C'est le constat auquel Youmans et coll. sont arrivés en 2017¹⁵, au moment de se pencher sur les deux premières années de maternelles plein temps en Ontario.

Finalement, il appert de consultation en ligne menée par la FCPQ en janvier 2019 et des commentaires formulés lors du Conseil général et du FPEHDAA d'avril 2019 que les parents sont satisfaits des services actuellement offerts dans les CPE et les services de garde subventionnés. Il apparaît donc souhaitable que le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire tienne compte des aspects positifs et des succès de ces services.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ reconnaît que les maternelles quatre ans en milieu scolaire peuvent être une alternative complémentaire aux services offerts aux enfants de quatre ans. Toutefois, elle recommande :

- 3. Que les classes de maternelles quatre ans soient adaptées aux enfants de cet âge en tenant compte de leur rythme d'apprentissage et de développement.**
- 4. Que les décisions prises à l'égard des maternelles quatre ans en milieu scolaire s'appuient sur des données probantes.**

¹³ Capuano, F. et coll. (2014). *La maternelle quatre ans : une mesure pour favoriser la réussite scolaire et sociale des enfants de milieux défavorisés*. Repéré à : <http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/textes-experts/fr/65/la-maternelle-quatre-ans-une-mesure-pour-favoriser-la-reussite-scolaire-et-sociale-des-enfants-de-milieux-defavorises.pdf>

¹⁴ Soiferman, L.K. » (2017). *All day Kindergarten programs and their Anticipated Benefit to Early Literacy Development - Real or Imagined*. Repéré à <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED571530.pdf>

¹⁵ Youmans, A. et coll. (2017). *How effectively does the full-day, play-based kindergarten programme in Ontario promote self-regulation, literacy, and numeracy?*

Repéré à : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0300quatrequatre30.2017.1287177?src=recsys>

L'ÉQUITÉ AVANT TOUT

L'article 6 du projet de loi n° 5 retire la mention du critère distinctif du milieu défavorisé pour le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire.

Dans ce contexte, il apparaît primordial de se rappeler l'objectif initial du déploiement des maternelles quatre ans en milieu défavorisé. Il a en effet été démontré que la scolarisation précoce des enfants vivant en milieu défavorisé permet, entre autres, d'établir une complicité et une collaboration avec la famille, de détecter et de corriger les lacunes souvent éprouvées par ces enfants (cognitives, comportementales, moteur, etc.), de favoriser la préparation à l'école et de contribuer à prévenir l'échec scolaire. La scolarité précoce est considérée dans ces études comme un moyen de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Le Rapport « *The Current State of Scientific Knowledge on Pre-Kindergarten Effects* », auquel ont participé des chercheurs des universités étasuniennes (Phillips et coll., 2017)¹⁶, fait état du consensus obtenu quant à l'efficacité des maternelles subventionnées par l'État pour les enfants des milieux défavorisés et les allophones. Il semble toutefois que les enfants issus des familles mieux nanties en retirent moins d'avantages.

Il ne faut donc pas que le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire, sans égard au milieu socioéconomique, vienne amoindrir les impacts positifs démontrés de ce service pour les clientèles défavorisées.

Le mémoire présenté en 2016 par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)¹⁷ dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, réitère le droit des enfants à bénéficier des mesures qui leur assurent l'égalité des chances et rappelle que cela est particulièrement important pour les enfants vivant en milieu défavorisé, ceux qui sont issus des communautés ethnoculturelles et ceux qui sont en situation de handicap.

RECOMMANDATION

Dans la mesure où les maternelles quatre ans en milieu scolaire seraient ouvertes à tous, sans égard au milieu socioéconomique, la FCPQ recommande :

- 5. Qu'il soit assuré que le déploiement de ces maternelles quatre ans n'ait pas pour effet d'amoindrir les impacts positifs démontrés de ce service pour la clientèle en milieu défavorisé.**

UN HORAIRE ADAPTÉ

Les parents ont aussi fait part de leurs craintes vis-à-vis de l'horaire des maternelles quatre ans en milieu scolaire par rapport à celui des autres services. Ils craignent notamment qu'un trou de services puisse être généré, ce qui pourrait avoir un impact sur la continuité des services et le suivi des enfants.

Par exemple, la suspension probable des services en milieu scolaire pendant la période estivale ou au cours de l'année scolaire (période des fêtes, semaine de relâche) pourrait favoriser l'instabilité, engendrer des dépenses supplémentaires et occasionner un stress additionnel pour les familles.

¹⁶ Phillips, D. et coll. (2017). Report. *Puzzling it out: The current state of scientific knowledge on pre-kindergarten effects. A consensus statement*. Repéré à : <https://www.brookings.edu/research/puzzling-it-out-the-current-state-of-scientific-knowledge-on-pre-kindergarten-effects/>

¹⁷ CDPDJ, 2016. *Mémoire présenté à la commission sur l'éducation à la petite enfance dans le cadre des audiences publiques nationales*. Repéré à : http://www.cdpedj.gc.ca/Publications/memoire_education_petite_enfance.pdf

Du côté des CPE, ceux-ci offrent des services sur une période de 10 heures quotidiennement, ce que les maternelles quatre ans en milieu scolaire ne peuvent encore offrir.

Il est donc primordial que des mesures soient mises en place afin de répondre aux besoins des parents, tels que des heures de service élargies ou un accès facilité aux services de garde scolaires, par exemple.

De plus, certains parents ont suggéré d'offrir des classes de maternelle quatre ans à temps plein et à temps partiel de manière à offrir un éventail de service adapté à chaque enfant.

RECOMMANDATION

La FCPQ recommande :

- 6. Que des mesures soient mises en place afin de répondre aux besoins des parents en matière d'horaire des services, notamment en prévoyant une offre de services tout au long de l'année, des heures de services élargies ou un accès facilité à d'autres services pour les périodes non couvertes.**

LE TRANSPORT

Le transport scolaire des enfants de quatre ans est un sujet qui a suscité des craintes chez certains parents. Plusieurs se questionnent en effet sur la capacité d'un enfant de quatre ans à utiliser l'autobus scolaire par lui-même.

Il est primordial pour les parents que la sécurité de tous les enfants de quatre ans puisse être assurée à tout moment lors du transport de la maison vers l'école.

Les parents soulèvent aussi l'importance que le trajet puisse être le plus court possible afin de tenir compte du bas âge des élèves concernés.

La disponibilité de transport adapté pour les élèves HDAA est aussi identifiée comme étant une nécessité.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ recommande :

- 7. Que le transport scolaire offert pour les maternelles quatre ans soit adapté aux besoins des enfants de quatre ans.**
- 8. Qu'un transport adapté soit offert pour les élèves HDAA fréquentant la maternelle quatre ans, selon les besoins.**

COMPLÉMENTARITÉ ET PARTENARIAT

La notion de complémentarité est discutée depuis 2013, et est omniprésente dans les discussions et réflexions tenues dans le cadre de l'atelier effectué dans le cadre du Conseil général et du FPEHDAA du 13 avril 2019. Les parents souhaitent que les maternelles quatre ans s'inscrivent en complément des services déjà existants. Ceci devrait être une priorité.

Dans le modèle ontarien, les partenaires et les fournisseurs de services travaillent selon une approche coordonnée et intégrée qui veille à ce que les programmes et services soient plus attentifs et adaptables aux besoins locaux. Ils collaborent de façon plus soutenue et développent des réseaux élargis tout en évitant le

cloisonnement et la redondance. Ces collaborations et coordinations contribuent à la vitalité des diverses communautés de l'Ontario, incluant celles regroupant les nouveaux arrivants et les francophones.

L'article 6 du projet de loi n° 5 apporte un changement majeur à l'article 461.1 de la LIP, soit la suppression de l'alinéa suivant :

« La consultation prévue par le deuxième alinéa vise à s'assurer de la complémentarité entre les services éducatifs de l'éducation préscolaire organisés en vertu du présent article et les services de garde éducatifs à l'enfance régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. »

Un tel changement peut faire craindre la fin de l'objectif de complémentarité entre les différents services aux enfants de quatre ans. Si tel est le cas, une majorité de parents présents au Conseil général et au FPEHDA du 13 avril 2019 (67 %) serait contre ce changement.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ rappelle qu'il est primordial que le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire puisse assurer la complémentarité entre les différents services aux enfants de quatre ans. Par conséquent, elle recommande :

- 9. Que les enfants de quatre ans fréquentant d'autres services ne soient pas désavantagés par le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire.**
- 10. Que le cinquième alinéa de l'article 461.1 de la Loi sur l'instruction publique ne soit pas supprimé par l'entrée en vigueur du projet de loi n° 5.**

La complémentarité évoquée par les parents s'interprète sous trois différents axes.

Elle signifie, d'une part, que tous les services pourront être offerts, sans compétition et sans pression, aux parents dans les milieux où le nombre d'enfants justifie le maintien d'une pluralité de services, mais aussi que la maternelle soit offerte là où aucun CPE ou service de garde subventionné n'est disponible et que le milieu en exprime le besoin, tel que dans les régions éloignées, par exemple.

La complémentarité signifie aussi que tous les types de services offerts, peu importe le lieu de domicile de l'enfant de quatre ans et le choix exercé par les parents, seront équivalents de manière à ne pas pénaliser l'enfant.

Enfin, la complémentarité signifie l'existence d'un lien formel et fonctionnel entre les maternelles quatre ans en milieu scolaire, les CPE, les services de garde subventionnés et tout autre organisme de santé et de services sociaux. Des partenariats pourraient ainsi être établis afin de s'assurer que les informations détenues par chaque organisme puissent circuler entre les différents paliers de services.

Dans cette perspective, la FCPQ demande que les bonnes pratiques suivantes soient appliquées afin d'assurer une réelle complémentarité entre les différents services offerts aux enfants de quatre ans :

- Le maintien de la continuité entre les différents paliers de services
- La création de ponts entre les différents services
- L'établissement de partenariats avec les organismes publics compétents pour favoriser le dépistage et l'accompagnement
- Le développement de partenariats avec des professionnels, incluant ceux du privé, afin de faciliter l'accès aux ressources adaptées

- La création de partenariats avec les organismes communautaires

De manière générale, les parents indiquent que la communication étroite avec tous les services sociaux ou de santé est importante. Ainsi, la présence d'une personne pivot pouvant faire le lien entre les parents et tous les intervenants impliqués auprès de l'enfant serait idéale, peu importe s'il s'agit d'une personne œuvrant en milieu scolaire, en CPE ou dans un service de garde subventionné.

En résumé, il est essentiel d'assurer que les parents qui feront le choix d'inscrire leur enfant à la maternelle quatre ans puissent bénéficier d'une complémentarité de services permettant de répondre adéquatement à leurs besoins et, surtout, à ceux de leur enfant.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ recommande :

- 11. Que l'offre des maternelles quatre ans en milieu scolaire respecte le principe du libre choix des parents et que celui-ci puisse être exercé sans contrainte ni pression.**
- 12. Que des mesures soient mises en place afin d'assurer la complémentarité et une continuité de tous les services rendus disponibles pour les enfants de quatre ans, telles que :**
 - La création de ponts entre les différents services
 - L'établissement de partenariats avec les organismes publics compétents pour favoriser le dépistage et l'accompagnement
 - Le développement de partenariats avec des professionnels afin de faciliter et de maintenir l'accès aux ressources adaptées
 - La création de partenariats avec les organismes communautaires
 - La présence d'une personne pivot assurant le lien entre les parents et tous les intervenants

SECTIONS C : LE DÉPLOIEMENT

Tel que mentionné précédemment, l'ajout d'un service complémentaire peut s'avérer être une alternative. Cependant, les parents insistent pour que le déploiement des classes de maternelle quatre ans se fasse de la bonne façon, sans pénaliser les enfants. Pour ce faire, les parents ont identifié certains impératifs, qualifiés de prérequis au déploiement des futures classes.

De toutes les réponses reçues des parents délégués de 55 commissions scolaires présents au Conseil général et au FPEHDAA du 13 avril 2019, une constante ressort de façon évidente : il est primordial que, dès le déploiement des futures classes de maternelles quatre ans, toutes les ressources soient disponibles immédiatement et en quantité suffisante, et ce, qu'il s'agisse :

- Du personnel
- Des infrastructures
- Du financement

LE PERSONNEL

Les parents ont été très nombreux à indiquer que le ratio actuel d'un enseignant ou d'une enseignante par groupe de 18 élèves n'est pas adéquat. Ils sont plusieurs à suggérer un ratio équivalent à celui d'un CPE afin d'assurer que les services adéquats soient disponibles pour tous les enfants de quatre ans en milieu scolaire.

Dans le modèle ontarien, une classe peut compter jusqu'à 26 élèves. Chaque enseignant ou enseignante y est jumelé(e) en tout temps pendant les périodes de classe à un éducateur ou une éducatrice membre de L'Ordre professionnel des éducateurs et éducatrices de la petite enfance. La présence de ces deux personnes-ressources est obligatoire dès que la classe compte 16 élèves ou plus. Le ratio moyen est de 13 enfants pour un adulte en classe.

Les parents considèrent aussi que tout le personnel doit être formé, spécialisé et qualifié afin de posséder les compétences spécifiques pour la clientèle de quatre ans.

En 2014, Japel et coll.¹⁸ ont identifié des pistes de solutions pour améliorer la qualité des maternelles quatre ans en milieu défavorisé. Selon eux, la constance et la continuité de la présence de l'enseignant ou de l'enseignante dûment qualifié(e) et de son soutien auprès des enfants sont essentielles, de même que l'acquisition continue de connaissances basées sur la recherche probante et les meilleures pratiques.

De même, les professionnels responsables de la prévention, de l'identification et de l'intervention auprès des élèves à risque doivent aussi être accessibles dès le déploiement des futures classes de maternelle quatre ans en milieu scolaire. Ceci est essentiel à la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers ou à risque d'en développer dès leur entrée à l'école.

Tel que mentionné à la recommandation 12, il est important de favoriser les partenariats avec les professionnels des services de santé ou encore avec ceux qui offrent des services au privé. Ceci pourrait constituer une solution provisoire à la pénurie actuelle de professionnels dans les écoles.

La présence d'un éducateur ou d'une éducatrice à temps plein auprès de l'enseignant ou de l'enseignante est aussi identifiée par les parents comme une condition gagnante. Ceci permettrait d'assurer un

¹⁸ Japel, C. et coll. (2014). *Les maternelles quatre ans*.

accompagnement constant auprès des enfants, dont certaines fonctions physiologiques ou aptitudes langagières ne seraient pas développées, par exemple.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ recommande :

13. Que suffisamment de personnel formé spécifiquement pour intervenir auprès des enfants de quatre ans soit disponible dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.
14. Que le ratio élèves/adulte soit le même que celui en centre de la petite enfance.
15. Que des professionnels spécialisés dans le dépistage et l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers soient formés et disponibles en nombre suffisant dès l'ouverture des premières classes de maternelles quatre ans.
16. Qu'une personne spécialisée dans les services à la petite enfance soit constamment présente auprès de chaque enseignant ou enseignante afin d'assurer un accompagnement auprès des enfants, en tout temps.

LES INFRASTRUCTURES

Bien entendu, les parents s'attendent à ce que les infrastructures soient adaptées aux enfants de quatre ans et que celles-ci soient déjà aménagées avant leur arrivée à l'école (classes, cours d'école, toilettes, éviers, vestiaires, etc.). Il est impératif que le bien-être et la sécurité des enfants soient assurés en tout temps.

RECOMMANDATION

La FCPQ recommande :

17. Que les infrastructures adaptées aux enfants de quatre ans soient accessibles dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.

LE FINANCEMENT

Aucune des recommandations précédentes ne serait évidemment possible sans un financement adéquat. Il va donc de soi qu'un financement adéquat doit être assuré, notamment par le biais de mesures budgétaires spécifiques, pour l'ensemble des maternelles quatre ans en milieu scolaire. De plus, ce financement doit être disponible dès le déploiement des premières classes.

RECOMMANDATIONS

La FCPQ recommande :

18. Qu'un financement adéquat, qui tient compte des besoins en personnel et en infrastructures, soit disponible dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.

CONCLUSION

En conclusion, depuis 2013, les parents semblent partagés quant au le déploiement élargi des maternelles quatre ans en milieu scolaire. Ils reconnaissent que les maternelles quatre ans en milieu scolaire peuvent être une alternative complémentaire à l'éventail de services déjà offerts aux enfants âgés de quatre ans. Pour eux, toutefois, le déploiement d'un tel service doit se faire en complémentarité avec ces autres services, en assurant qu'aucun enfant ne soit pénalisé.

Pour assurer le bon fonctionnement des maternelles quatre ans en milieu scolaire ainsi que l'atteinte des objectifs qui sous-tendent leur déploiement, les parents croient essentiel de mettre en œuvre les conditions gagnantes identifiées dans le présent mémoire.

En premier lieu, il est primordial d'assurer aux parents la possibilité de choisir le type de services éducatifs qui, selon eux, convient le mieux à leur enfant de quatre ans. Les parents insistent également sur la nécessité d'établir et de maintenir des partenariats solides et un canal de communication direct entre les parents et les divers intervenants concernés, ainsi qu'entre ces intervenants eux-mêmes. D'autres partenariats, par exemple avec le secteur privé et les établissements de santé ou de services sociaux, doivent aussi être mis en place. Dans tous les cas, l'organisation des services se doit d'être adaptée à la clientèle de quatre ans et respecter le rythme de chaque enfant.

Le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire ne doit pas mettre en péril le bien-être et le développement des enfants en étant fait de façon précipitée, avant que tout le personnel, toutes les ressources et toutes les infrastructures nécessaires soient en place. Il est primordial d'être prêt dès le jour 1. À cet effet, toutes les ressources, tant humaines que matérielles, de même que le financement nécessaire, doivent impérativement être disponibles en nombres et en quantités suffisantes dès le départ.

En terminant, il est essentiel que des campagnes d'informations soient menées afin de communiquer tous les renseignements dont les parents ont besoin pour exercer un choix libre et éclairé quant à l'inscription de leur enfant de quatre ans à l'un ou l'autre des services éducatifs qui lui sont offerts.

ANNEXES

RECUEIL DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

1. Que les objectifs des maternelles quatre ans en milieu scolaire soient clairement définis et communiqués aux parents afin de leur permettre de choisir de façon libre et éclairée.
2. Que les maternelles quatre ans en milieu scolaire soient clairement identifiées comme un choix parmi un éventail de services éducatifs adaptés aux enfants de quatre ans et qu'il soit dispensé aux enfants dont les parents en font la demande à leur commission scolaire.
3. Que les classes de maternelles quatre ans soient adaptées aux enfants de cet âge en tenant compte de leur rythme d'apprentissage et de développement.
4. Que les décisions prises à l'égard des maternelles quatre ans en milieu scolaire s'appuient sur des données probantes.
5. Qu'il soit assuré que le déploiement de ces maternelles quatre ans n'ait pas pour effet d'amoindrir les impacts positifs démontrés de ce service pour la clientèle en milieu défavorisé.
6. Que des mesures soient mises en place afin de répondre aux besoins des parents en matière d'horaire des services, notamment en prévoyant une offre de services tout au long de l'année, des heures de services élargies ou un accès facilité à d'autres services pour les périodes non couvertes.
7. Que le transport scolaire offert pour les maternelles quatre ans soit adapté aux besoins des enfants de quatre ans.
8. Qu'un transport adapté soit offert pour les élèves HDAA fréquentant la maternelle quatre ans, selon les besoins.
9. Que les enfants de quatre ans fréquentant d'autres services ne soient pas désavantagés par le déploiement des maternelles quatre ans en milieu scolaire.
10. Que le cinquième alinéa de l'article 461.1 de la Loi sur l'instruction publique ne soit pas supprimé par l'entrée en vigueur du projet de loi n° 5.
11. Que l'offre des maternelles quatre ans en milieu scolaire respecte le principe du libre choix des parents et que celui-ci puisse être exercé sans contrainte ni pression.
12. Que des mesures soient mises en place afin d'assurer la complémentarité et une continuité de tous les services rendus disponibles pour les enfants de quatre ans, telles que :
 - La création de ponts entre les différents services
 - L'établissement de partenariats avec les organismes publics compétents pour favoriser le dépistage et l'accompagnement
 - Le développement de partenariats avec des professionnels afin de faciliter et de maintenir l'accès aux ressources adaptées
 - La création de partenariats avec les organismes communautaires
 - La présence d'une personne pivot assurant le lien entre les parents et tous les intervenants
13. Que suffisamment de personnel formé spécifiquement pour intervenir auprès des enfants de quatre ans soit disponible dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.

14. Que le ratio élèves/adulte soit le même que celui en centre de la petite enfance.
15. Que des professionnels spécialisés dans le dépistage et l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers soient formés et disponibles en nombre suffisant dès l'ouverture des premières classes de maternelles quatre ans.
16. Qu'une personne spécialisée dans les services à la petite enfance soit constamment présente auprès de chaque enseignant ou enseignante afin d'assurer un accompagnement auprès des enfants, en tout temps.
17. Que les infrastructures adaptées aux enfants de quatre ans soient accessibles dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.
18. Qu'un financement adéquat, qui tient compte des besoins en personnel et en infrastructures, soit disponible dès le déploiement des premières classes de maternelles quatre ans.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022

ENJEU 1 PORTER LA VOIX DES PARENTS		ENJEU 2 APPUYER LES PARENTS ENGAGÉS		ENJEU 3 FORMER DES PARENTS COMPÉTENTS		ENJEU 4 AGIR POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTS LES ENFANTS	
Orientation stratégique Être un interlocuteur privilégié auprès du MÉES, des partenaires, des parents francophones et anglophones de manière non partisane pour faire avancer la cause des parents.		Orientation stratégique Faire en sorte que les parents engagés soient reconnus comme des acteurs indispensables et incontournables.		Orientation stratégique Informer, former et outiller les parents des meilleures pratiques pour qu'ils deviennent des leaders.		Orientation stratégique S'assurer que les parents demeurent des acteurs incontournables de la persévérance et de la réussite.	
Commaire l'opinion des parents Renforcer les interactions (échanges) avec les parents engagés. Améliorer les processus de consultation et le processus décisionnel démocratique pour arriver à établir un consensus et l'adoption de positions. Tenir un discours cohérent, argumenté, fondé sur des bases solides et adopter un ton unificateur, de qualité et simple.	Axes d'intervention Faire reconnaître les positions des parents Renforcer nos partenariats ou en créer de nouveaux, afin d'exprimer les besoins et les opinions des parents et préserver l'ouverture et l'entente cordiale. Tirer parti des tribunes officielles, des commissions parlementaires, des projets de recherche, des événements, etc. Assurer une présence médiatique soutenue par l'optimisation des technologies de l'information.	Axes d'intervention Mobiliser les parents Faire connaître la FCQ aux parents pour assurer la relève au sein des structures scolaires. Identifier et agir sur les barrières à l'engagement des parents.	Axes d'intervention Soutenir les parents Soutenir une gouvernance scolaire démocratique et de proximité par l'offre de soutien aux parents engagés dans les rôles qu'ils assument dans les lieux consultatifs et décisionnels de la gouvernance.	Axe d'intervention Développer les compétences et les connaissances des parents Diffuser de l'information concernant les lois, les règles et règlements et les bonnes pratiques dans un langage clair et accessible. Outiller les parents engagés pour développer des ponts avec leurs communautés dans le respect des diversités et des milieux.	Axes d'intervention En général Suivre et participer aux stratégies nationales comme « L'école j'y tiens » et « Agir autrement » et à la lutte contre l'intimidation et la violence. Suivre et participer aux discussions concernant le milieu scolaire comme : le Protecteur de l'élevé/les conditions nécessaires pour un milieu scolaire sain/ le transport scolaire/les frais exigés aux parents/etc.	Axes d'intervention Besoins particuliers Voir à la disponibilité, à l'accessibilité et à la qualité des services spécialisés. Informer des pratiques concernant le plan d'intervention, la transition vers l'extérieur du système scolaire, etc.	
Indicateurs Consultations : Caractériser et évaluer la participation, le taux de satisfaction et les impacts. Productions : Caractériser (Mémoires, recommandations, Avis, etc.) et évaluer les impacts.		Indicateurs Actions de promotion : Caractériser et quantifier les actions, leurs taux de participation et de satisfaction.		Indicateurs Informations : Caractériser la documentation produite ou actualisée (lettres, mémos, mises en garde, guides, aide-mémoires, synthèses, etc.), les modes de diffusion et leur popularité. Formations : Caractériser et quantifier les activités au niveau national et local, leurs modes de diffusion (webinaires, visioconférence, capsules web, etc.), le nombre de participants et le taux de satisfaction. Congrès et colloque : Caractériser les ateliers, le nombre de participants et le taux de satisfaction.		Indicateurs Informations : Caractériser la documentation produite, actualisée (outils, guides, aide-mémoires, recherches, etc.), ses modes de diffusion et sa popularité. Collaboration : Caractériser et quantifier.	
Indicateurs Services-conseils : Caractériser et quantifier les demandes et les offres de soutien.		Indicateurs Formes PEPIDA : Caractériser et quantifier la participation et la satisfaction.		Indicateurs Informations : Caractériser la documentation produite ou actualisée, les modes de diffusion et leur popularité.		Indicateurs Informations : Caractériser la documentation produite ou actualisée, les modes de diffusion et leur popularité.	

VALEURS

- Collaboration
- Respect
- Rigueur
- Transparence

VISION

- En 2022, la FCQ sera reconnue :
1. pour sa contribution à la reconnaissance du rôle légitime des parents dans les instances décisionnelles et consultatives de l'école publique;
 2. comme un interlocuteur crédible et positif;
 3. comme un modèle de démocratie participative.

MISSION

- La mission ultime est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des parents dont les enfants fréquentent l'école publique au niveau préscolaire, primaire et secondaire de manière à assurer la qualité de leur scolarisation et le développement de leur plein potentiel.
- Sa mission se décline en deux volets :
1. À l'égard du gouvernement et des acteurs du monde de l'éducation, le positionnement clair de la FCQ en tant qu'organisme officiel représentant les parents engagés dans les structures scolaires visera à accroître la reconnaissance de la place des parents comme acteurs incontournables du système scolaire.
 2. À l'égard des parents en général et des parents engagés dans les structures de gouvernance scolaire, le développement de leurs habiletés et de leurs connaissances ainsi que le soutien offert contribueront à en faire des partenaires du système scolaire, informés, renseignés, motivés, responsables et aptes à collaborer à la réussite scolaire et éducative de tous les élèves dans le nouveau cadre de décentralisation des pouvoirs et de l'autonomisation des établissements scolaires.

QUESTIONNAIRE DE LA CONSULTATION EN LIGNE

CONSULTATION – SERVICES ÉDUCATIFS AUX ENFANTS DE 4 ANS

Lors de la dernière campagne électorale provinciale, le sujet des services éducatifs aux enfants de 4 ans est devenu un enjeu majeur. Le nouveau gouvernement a d'ailleurs pris des engagements clairs à ce sujet.

Dans ce contexte, afin de préparer les prises de position de la FCPQ à ce sujet, nous vous invitons à nous faire part de vos opinions en répondant au présent sondage.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

1. Identification

Nous vous demandons de vous identifier pour des fins de contrôle uniquement. Les réponses reçues seront traitées de façon anonyme.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse courriel : _____

Commission scolaire (menu déroulant)

De quels organismes parmi les suivants êtes-vous membre?

Cochez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Conseil d'établissement
- ☐ Comité de parents
- ☐ Comité EHDA
- ☐ Comité des parents du service de garde (école)
- ☐ Conseil d'administration d'un CPE
- ☐ Aucun

Vos enfants fréquentent-ils ou ont-ils fréquenté l'un des services suivants?

	Oui	Non
CPE (centre de la petite enfance)	☐	☐
Garderie privée subventionnée	☐	☐
Garderie privée non subventionnée	☐	☐
Garderie en milieu familial	☐	☐
Maternelle 4 ans en milieu scolaire	☐	☐

2. Services éducatifs aux enfants d'âge préscolaire

Cette partie concerne les services éducatifs offerts aux enfants de 4 ans, dont la maternelle 4 ans, que le présent gouvernement s'était engagé à généraliser.

La maternelle 4 ans accueille les élèves selon un horaire semblable à celui de la maternelle 5 ans. Les enfants fréquentant la maternelle 4 ans qui ne peuvent retourner à la maison en dehors des heures de classe normales doivent donc être pris en charge par un autre service de garde.

Êtes-vous favorable à ce que la maternelle 4 ans soit offerte à tous les enfants?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

ANNEXE 3

Classez par ordre de préférence les services éducatifs que vous choisiriez pour un enfant de 4 ans si les conditions d'accessibilité étaient les mêmes (coût, proximité, etc.).

1 = celui que vous choisiriez en premier, 5 = celui que vous choisiriez en dernier

	1	2	3	4	5
CPE (centre de la petite enfance)	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie privée subventionnée	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie privée non subventionnée	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie en milieu familial	☐	☐	☐	☐	☐
Maternelle 4 ans en milieu scolaire	☐	☐	☐	☐	☐

Selon vous, les services éducatifs aux enfants de 4 ans devraient-ils poursuivre les objectifs suivants?

	Oui	Non	Ne sait pas
Développement physique et moteur	☐	☐	☐
Développement social et affectif	☐	☐	☐
Développement des compétences en langue maternelle (oral, écrit)	☐	☐	☐
Développement des compétences de base en mathématiques	☐	☐	☐
Initiation à une langue seconde	☐	☐	☐
Initiation à la culture	☐	☐	☐
Suivi et communication sur le développement de l'enfant	☐	☐	☐
Dépistage des besoins particuliers	☐	☐	☐
Mise en place d'un plan d'intervention adapté	☐	☐	☐
Intervention spécialisée pour les élèves avec des besoins particuliers	☐	☐	☐
Information, soutien et accompagnement pour les parents	☐	☐	☐

Classez par ordre d'importance les critères qui influenceraient votre choix entre la maternelle 4 ans, un CPE ou un autre service éducatif pour un enfant de 4 ans.

1 = plus important, 7 = moins important

	1	2	3	4	5	6	7
Emplacement/proximité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Horaire du service	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Flexibilité de fréquentation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Nature des services offerts	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Organisation/environnement physique	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Possibilités de transport	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Coûts	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

3. Suivi du cheminement de l'enfant

Cette partie porte sur la mise en place d'un dossier unique de suivi du développement et du cheminement scolaire de l'enfant commun à tous les services éducatifs publics et reconnus par le gouvernement (CPE, garderie, service de garde en milieu scolaire, école primaire, école secondaire, centre de réadaptation, etc.).

Croyez-vous que la mise en place d'un dossier unique de suivi du développement de l'enfant commun à tous les services éducatifs permettrait d'améliorer les services offerts à l'enfant et de mieux répondre à ses besoins?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Êtes-vous favorable à ce qu'un tel dossier puisse être transmis d'un service éducatif à un autre?

Ex. : du CPE à la maternelle, de la maternelle au primaire, du primaire au secondaire

- ☐ Oui
- ☐ Uniquement par le parent lui-même ou avec son consentement
- ☐ Uniquement les éléments relatifs aux besoins particuliers de l'enfant
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Selon vous, quel pourrait être le principal obstacle à la mise en place d'un dossier unique de suivi du développement de l'enfant?

Maximum 100 mots

Avez-vous des préoccupations quant à l'utilisation d'un dossier unique transmissible d'un service éducatif à l'autre?

Maximum 100 mots

RÉPARTITION DES RÉPONSES À LA QUESTION CONCERNANT LES SERVICES FRÉQUENTÉS

Classez par ordre de préférence les services éducatifs que vous choisiriez pour un enfant de 4 ans si les conditions d'accessibilité étaient les mêmes.

	Tous les répondants (n=989)					Répondants dont les enfants fréquentent un CPE (n=664)					Répondants dont les enfants ne fréquentent pas un CPE (n=325)				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
CPE (centre de la petite enfance)	68 %	19 %	5 %	4 %	4 %	86 %	10 %	2 %	1 %	2 %	34 %	38 %	11 %	10 %	6 %
Garderie privée subventionnée	3 %	36 %	40 %	19 %	3 %	1 %	40 %	38 %	19 %	2 %	6 %	27 %	43 %	20 %	4 %
Garderie privée non subventionnée	3 %	4 %	19 %	40 %	34 %	1 %	2 %	20 %	41 %	36 %	6 %	7 %	18 %	38 %	30 %
Garderie en milieu familial	14 %	23 %	20 %	20 %	23 %	3 %	26 %	23 %	22 %	27 %	38 %	18 %	13 %	16 %	16 %
Maternelle 4 ans en milieu scolaire	12 %	18 %	16 %	17 %	37 %	10 %	22 %	17 %	18 %	33 %	16 %	10 %	15 %	16 %	43 %

Sondage sur les services éducatifs aux enfants de 4 ans

Synthèse des réponses

Nombre de répondants: 1001

- ✓ 66% ne sont membres d'aucune instance parentale (CÉ, CP, CCSEHDAA, comité de parents du service de garde ou conseil d'administration d'un CPE).
- ✓ 10% sont membres du CA d'un CPE.
- ✓ 67% ont des enfants fréquentant ou ayant déjà fréquenté un CPE
- ✓ 6% ont des enfants fréquentant ou ayant fréquenté la maternelle 4 ans.
- ✓ 73% sont défavorables à ce que la maternelle 4 ans soit offerte à tous les enfants.
- ✓ 68% choisiraient de préférence le CPE pour leur enfant de 4 ans.
- ✓ 12% choisiraient de préférence la maternelle 4 ans pour leur enfant de 4 ans.
- ✓ Presque tous les répondants croient que les services éducatifs aux enfants de 4 ans devraient poursuivre les objectifs suivants:
 - Développement physique et moteur (99%)
 - Développement social et affectif (99%)
 - Suivi et communication sur le développement de l'enfant (95%)
 - Dépistage des besoins particuliers (94%)
 - Mise en place d'un plan d'intervention adapté (83%)
 - Intervention spécialisée pour les élèves avec des besoins particuliers (91%)
 - Information, soutien et accompagnement pour les parents (94%)
- ✓ Les répondants sont beaucoup plus partagés quant aux objectifs suivants:
 - Développement des compétences en langue maternelle (62%)
 - Développement des compétences de base en mathématiques (44%)
 - Initiation à une langue seconde (36%)
 - Initiation à la culture (60%)
- ✓ 47% ont identifié la nature des services offerts comme premier critère pour le choix d'un service éducatif pour leur enfant de 4 ans.
- ✓ 61% considèrent les possibilités de transport comme le critère le moins important pour le choix d'un service éducatif pour leur enfant de 4 ans.
- ✓ 5% ont identifié le coût comme le critère le plus important pour le choix d'un service éducatif pour leur enfant de 4 ans.

Vos enfants fréquentent-ils ou ont-ils fréquenté l'un des services suivants?										
CPE (centre de la petite enfance)		Garderie privée subventionnée		Garderie privée non subventionnée		Garderie en milieu familial		Maternelle 4 ans en milieu scolaire		
Oui:	664	67%	174	18%	197	20%	464	47%	60	6%
Non:	325	33%	815	82%	792	80%	525	53%	929	94%
Total:	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%

Êtes-vous favorable à ce que la maternelle 4 ans soit offerte à tous les enfants ?			
Oui:	215	22%	
Non:	725	73%	
Ne sait pas:	49	5%	
Total:	989	100%	

Classez par ordre de préférence les services éducatifs que vous choisiriez pour un enfant de 4 ans si les conditions d'accessibilité étaient les mêmes.										
CPE (centre de la petite enfance)		Garderie privée subventionnée		Garderie privée non subventionnée		Garderie en milieu familial		Maternelle 4 ans en milieu scolaire		
1:	677	68%	27	3%	27	3%	139	14%	119	12%
2:	191	19%	354	36%	35	4%	232	23%	177	18%
3:	48	5%	392	40%	190	19%	196	20%	163	16%
4:	38	4%	191	19%	398	40%	194	20%	168	17%
5:	35	4%	25	3%	339	34%	228	23%	362	37%
Total:	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%

Selon vous, les services éducatifs aux enfants de 4 ans devraient-ils poursuivre les objectifs suivants?

	Développement physique et moteur	Développement social et affectif	Développement des compétences en langue maternelle (oral, écrit)	Développement des compétences de base en mathématiques	Initiation à une langue seconde	Initiation à la culture						
Oui:	979	99%	981	99%	610	62%	433	44%	349	35%	591	60%
Non:	9	1%	7	1%	325	33%	498	50%	578	58%	331	33%
Ne sait pas:	1	0%	1	0%	54	5%	58	6%	62	6%	67	7%
Total:	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%

Selon vous, les services éducatifs aux enfants de 4 ans devraient-ils poursuivre les objectifs suivants?

	Suivi et communication sur le développement de l'enfant	Dépistage des besoins particuliers	Mise en place d'un plan d'intervention adapté	Intervention spécialisée pour les élèves avec des besoins particuliers	Information, soutien et accompagnement pour les parents					
Oui:	944	95%	933	94%	825	83%	903	91%	927	94%
Non:	36	4%	33	3%	117	12%	58	6%	38	4%
Ne sait pas:	9	1%	23	2%	47	5%	28	3%	24	2%
Total:	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%

Classez par ordre d'importance les critères qui influenceraient votre choix entre la maternelle 4 ans, un CPE ou un autre service éducatif pour un enfant de 4 ans.

	Emplacement /proximité	Horaire du service	ClassFlexibilité de fréquentation	Nature des services offerts	Organisation/ enviro nement physique	Possibilités de transport	Coûts							
1:	200	20%	112	11%	60	6%	464	47%	92	9%	14	1%	52	5%
2:	152	15%	205	21%	103	10%	143	14%	295	30%	14	1%	80	8%
3:	163	16%	184	19%	210	21%	123	12%	163	16%	29	3%	122	12%
4:	154	16%	206	21%	169	17%	133	13%	147	15%	44	4%	133	13%
5:	165	17%	166	17%	173	17%	59	6%	183	19%	80	8%	160	16%
6:	103	10%	84	8%	189	19%	44	4%	89	9%	207	21%	269	27%
7:	52	5%	32	3%	85	9%	23	2%	20	2%	601	61%	173	17%
Total:	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%	989	100%

NAPPERONS UTILISÉS LORS DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DU FPEHDAA DU 13 AVRIL 2019

FPEHDAA du 13 avril 2019	Nom :
POINT 5 : Maternelles 4 ans (napperon individuel)	
1. Retour sur le sondage de la FCPQ Le sondage de la FCPQ sur les services éducatifs aux enfants de 4 ans montre qu'une majorité des répondants choisiraient le Centre de la petite enfance (CPE) ou la garderie privée subventionnée comme premier, deuxième ou troisième choix de services éducatifs pour leurs enfants. Selon vous, comment s'explique cette préférence des parents ?	

Suite au verso...

FPEHDAA du 13 avril 2019		Nom :	
POINT 5 : Maternelles 4 ans (napperon individuel)			
2. Déploiement des maternelles 4 ans			
Avec l'adoption du projet de loi n° 5, l'organisation des services éducatifs pour les enfants de 4 ans sera obligatoire dès qu'un parent en fait la demande à la Commission scolaire.			
Êtes-vous en faveur d'un tel changement ?			
☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion			
Commentaires :			
3. Complémentarité avec les services de garde éducatifs			
Avec l'adoption du projet de loi n° 5, la consultation prévue avec le ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine n'aura plus pour but d'assurer la complémentarité entre l'offre des maternelles 4 ans et les CPE et garderies en milieu familial, subventionnées ou non.			
Êtes-vous en faveur d'un tel changement ?			
☐ Oui ☐ Non ☐ Sans opinion			
Commentaires :			

CG du 13 avril 2019	TABLE : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12 ☐ 13 ☐ 14 ☐ 15 ☐
POINT 9 : Maternelles 4 ans (napperon collectif)	
4. Maternelle 4 ans et réussite éducative	
Selon vous, quelles sont les conditions gagnantes pour faire des maternelles 4 ans un service éducatif permettant d'atteindre réellement l'objectif d'assurer la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves et répondant adéquatement aux besoins des familles ? <i>Ex. : Aménagement et qualité des infrastructures, présence de personnel qualifié en classe et au service de garde, rôle joué par le conseil d'établissement, transport scolaire, ratios élèves-enseignants, dépistage précoce des besoins, calendrier scolaire, etc.</i>	

CG du 13 avril 2019	TABLE : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12 ☐ 13 ☐ 14 ☐ 15 ☐
POINT 9 : Maternelles 4 ans (napperon collectif)	
5. Accessibilité et équité	
Avec l'adoption du projet de loi n° 5, l'offre de services éducatifs aux élèves de 4 ans ne sera plus établie en fonction de la notion de « milieu défavorisé ». Dans ce contexte, selon vous, quelles mesures permettraient d'assurer l'accessibilité aux services et l'équité ? <i>Ex. : Demande de dérogations, admissibilité précoce au primaire, ressources particulières, mesures budgétaires, etc.</i>	
a) Pour tous les enfants de 4 ans ?	
b) Pour les familles répondant à des critères spécifiques tels que défavorisation socio-économique, pauvreté, enfants avec des besoins particuliers, nouveaux arrivants, réfugiés, familles monoparentales ou autres ?	

FPEHDAA du 13 avril 2019		TABLE : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 5 ☐ 6 ☐										
POINT 5 : Maternelles 4 ans (napperon collectif)												
4. Maternelle 4 ans et réussite éducative												
Selon vous, quelles sont les conditions gagnantes pour faire des maternelles 4 ans un service éducatif permettant d'atteindre réellement l'objectif d'assurer la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves et répondant adéquatement aux besoins des familles avec des enfants ayant des besoins particuliers ou à risque d'en développer ?												
Ex. : Présence de spécialistes du réseau scolaire ou d'autres institutions offrant des services à ces élèves, dépistage précoce des besoins, évaluation et suivi en continu, mesures d'appui, ratios élèves-enseignants, calendrier scolaire, etc.												

FPEHDAA du 13 avril 2019		TABLE : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 5 ☐ 6 ☐					
POINT 5 : Maternelles 4 ans (napperon collectif)							
5. Accessibilité et équité							
Avec l'adoption du projet de loi n° 5, l'offre de services éducatifs aux élèves de 4 ans sera ouverte à tous les enfants . Dans ce contexte, selon vous, quelles mesures permettraient d'assurer l'accessibilité aux services et l'équité ?							
<i>Ex. : Recommandation par d'autres institutions, priorisation des enfants dits à risque, admissibilité précoce au primaire, ressources particulières, etc.</i>							
a) Pour tous les enfants de 4 ans ?							
b) Pour les familles répondant à des critères spécifiques, notamment celles avec des enfants ayant des besoins particuliers ou à risque d'en développer ?							

LISTE DES COMITÉS DE PARENTS MEMBRES DE LA FCPQ

Comités de parents francophones

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire de Charlevoix	Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire de l'Énergie	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire de l'Estuaire	Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	Commission scolaire des Îles
Commission scolaire de la Baie-James	Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire de la Capitale	Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire de La Jonquière	Commission scolaire des Phares
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire de la Riveraine	Commission scolaire des Samares
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands	Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire de Laval	Commission scolaire du Fer
Commission scolaire de Montréal	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire de Portneuf	Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire de Rouyn-Noranda	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire de Sorel-Tracy	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire des Affluents	Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire des Appalaches	Commission scolaire Harricana
Commission scolaire des Bois-Francs	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire des Chênes	Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire des Chic-Chocs	Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire des Découvreurs	Commission scolaire René-Lévesque

Comités de parents anglophones et à statut particulier

Commission scolaire Eastern Townships	Commission scolaire du Littoral
---------------------------------------	---------------------------------